



Natation Gatineau se donne pour mission de créer une culture exceptionnelle qui favorise le leadership organisationnel et l'excellence de ses programmes de natation. Nous nous basons sur des approches qui ont fait leurs preuves, la fierté collective ainsi que la performance collective et individuelle à tous les niveaux.

PROTOCOLE EN CAS DE BLESSURE LORS DES COMPÉTITIONS À L'EXTÉRIEUR

Lors des compétitions à l'extérieur de la région, les nageurs sont normalement accompagnés par un ou plusieurs parents-accompagnateurs.

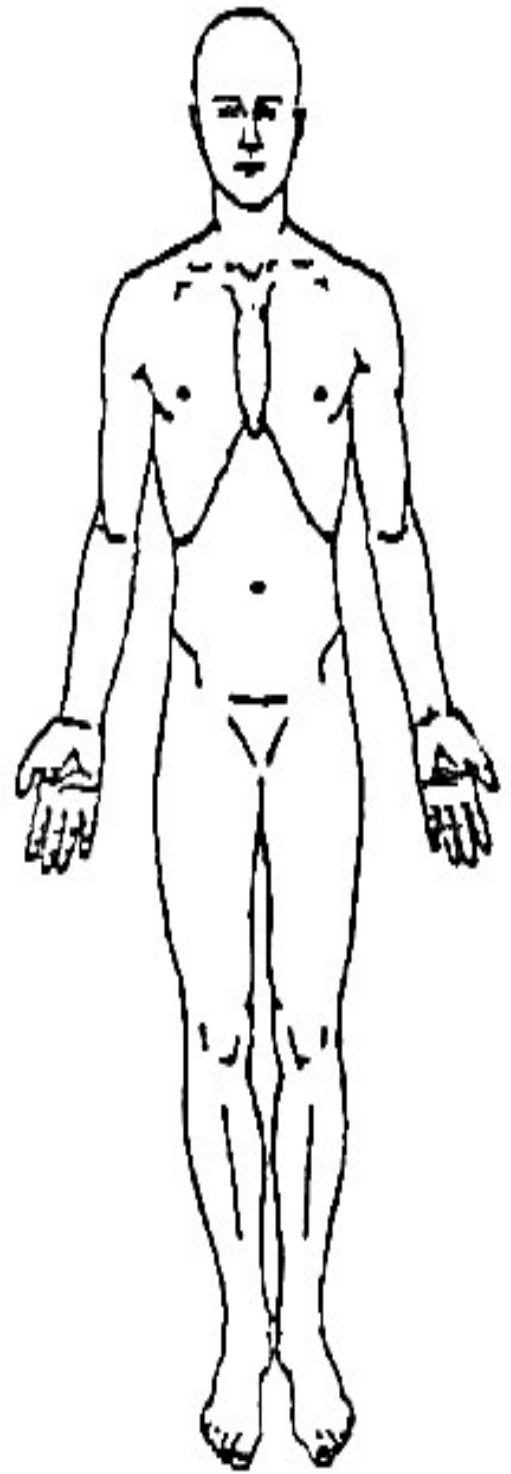
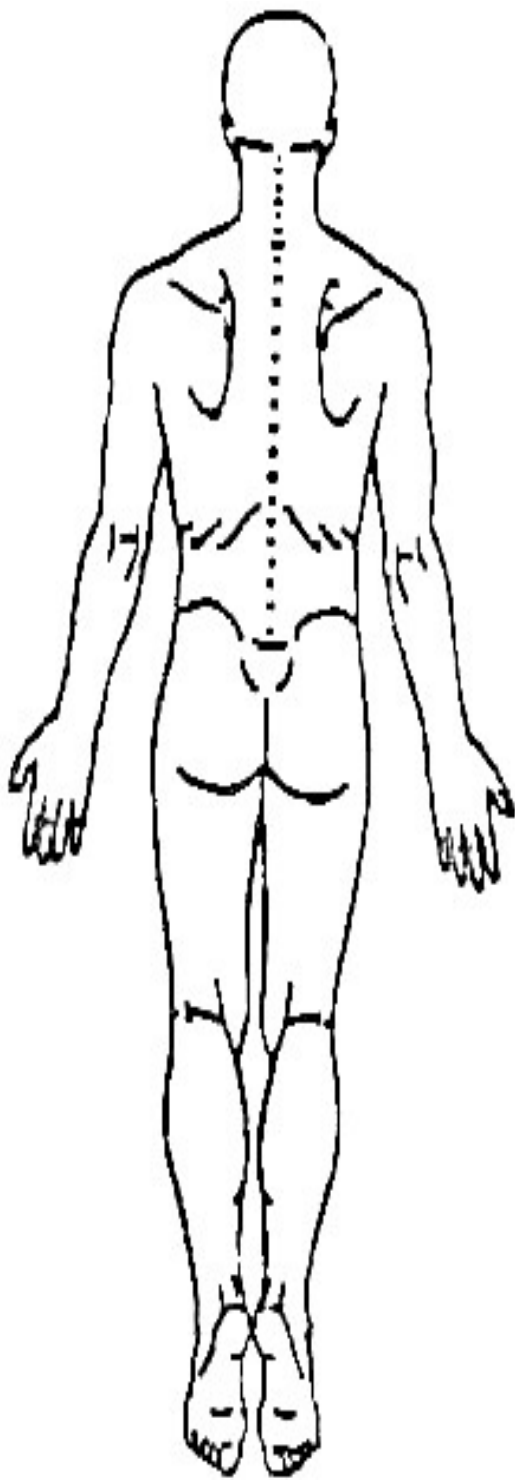
Dans ces circonstances, lorsque survient une blessure ou encore une maladie, le nageur doit le rapporter au parent-accompagnateur.

S'il s'agit d'une blessure, le parent-accompagnateur :

- Obtiendra les détails de l'incident ou de la maladie de la part du nageur lui-même.
- Déterminera en discutant avec le nageur, et l'entraîneur au besoin, s'il a besoin de soins médicaux immédiats, s'il a besoin de glace, bandages, etc. Il fera le nécessaire afin d'aider le nageur.
 - Si des soins médicaux immédiats sont requis et qu'aucun des parents du nageur n'est sur place, le parent-accompagnateur avertira l'entraîneur et quittera avec le nageur pour aller à une clinique ou urgence. Si la blessure est importante et que les ambulanciers ont été demandés, le parent-accompagnateur accompagnera le nageur. Il communiquera aussi tôt que possible avec les parents du nageur.
- Déterminera en discutant avec le nageur, et l'entraîneur au besoin, s'il est capable de poursuivre la compétition.
 - Dans la situation où il est clair que le nageur devra être retiré de la compétition complètement et qu'un parent est sur place, le nageur sera remis à la responsabilité du parent.
 - Dans la situation où il est clair que le nageur devra être retiré de la compétition et qu'aucun parent n'est sur place, le nageur et/ou le parent-accompagnateur contactera un parent afin de discuter de la situation. Le nageur pourra demeurer avec l'équipe.
 - Le nageur, qui après une blessure demeure avec l'équipe, sera sous la supervision du parent-accompagnateur.
- S'il s'agit d'une blessure survenue à la compétition, il rapportera la blessure au directeur de rencontre et s'assurera qu'un rapport d'accident soit complété et remis au nageur afin qu'il l'ait en sa possession si une consultation médicale s'impose.
- S'il s'agit d'une blessure survenue en dehors de la compétition (par exemple à l'hôtel), il complètera le rapport d'accident (on peut se le procurer sur le site de la FNQ) et le remettra au nageur.

Adopté le 18 octobre 2022

Respect. Détermination. Persévérance. Excellence



Adopté le 18 octobre 2022